

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

P.B.O. J-75-09

27 JUILLET 2009

CATEGORIE B
NOMINATIONS - INTEGRATIONS - LISTES D'APTITUDE – AVANCEMENTS
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE TECHNICIEN GEOMETRE DU CADASTRE
- ANNEE 2010 -

Bureau RH-2A

RESUME

L'administration entreprendra prochainement l'élaboration de la liste d'aptitude à l'emploi de technicien géomètre du cadastre établie au titre de l'année 2010.

Cette sélection, qui s'adresse aux fonctionnaires de catégorie C des services déconcentrés de l'ex direction générale des impôts, concerne en pratique un nombre limité de candidats.

Les candidats qui remplissent les conditions statutaires doivent, en particulier, être titulaires de deux prébrevets ; dès lors qu'ils bénéficient d'un avis favorable du directeur, ils peuvent être inscrits sur la liste de mérite.

Les agents souhaitant faire examiner leurs titres devront produire une demande écrite auprès de leur direction d'affectation au plus tard le 28 août 2009, délai de rigueur.

Les dossiers de candidatures devront être parvenus à la direction générale (bureau RH-2A) pour le 11 septembre 2009, au plus tard.

•

L'administration entreprendra prochainement l'élaboration de la liste d'aptitude au grade de technicien géomètre du cadastre au titre de l'année 2009 en application de l'article 7 du décret n° 97-8 du 7 janvier 1997 modifié.

La sélection s'effectuera selon les modalités décrites ci-après.

Section 1 : Conditions à remplir par les personnels intéressés

Aux termes de l'article 7 du décret n° 97-8 du 7 janvier 1997 fixant le statut particulier des géomètres du cadastre, peuvent être nommés techniciens géomètres après avis de la commission administrative paritaire compétente, les fonctionnaires de catégorie C des services déconcentrés de la direction générale des impôts remplissant les conditions suivantes :

- justifier au 31 décembre 2010 de quinze années au moins de services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire ; le temps effectivement accompli au titre du service national actif vient en déduction de la durée des services exigée ;

- être titulaire de deux des prébrevets visés à l'article 17.

Les agents promus suivent une période de formation théorique et pratique à l'Ecole nationale du cadastre de Toulouse dans les mêmes conditions que les techniciens géomètres stagiaires.

Section 2 : Souscription des candidatures

Les agents souhaitant faire examiner leurs titres doivent produire une demande écrite auprès de la direction d'affectation dont ils relèvent pour le 28 août 2009, délai de rigueur.

Les services des ressources des directions n'ont pas à procéder au recensement direct des candidatures ni à faire souscrire de lettre de renonciation.

Les services de direction sont invités à vérifier que les agents candidats remplissent bien les conditions statutaires.

Section 3 : Documents à utiliser pour l'établissement et l'envoi des propositions

Pour chaque candidat en fonctions au sein de leur direction, Mesdames et Messieurs les directeurs établiront une fiche de renseignements administratifs, conforme au modèle joint en annexe, dans les conditions exposées au paragraphe II du chapitre VI du guide des travaux des listes d'aptitude (édition septembre 2007).

Section 4 : Transmission des documents à la direction générale

Les fiches de renseignements administratifs datées et signées par le directeur seront adressées à la direction générale sous le timbre de la présente note **pour le 11 septembre 2009 au plus tard.**

Le directeur départemental des impôts,
adjoint au chef du bureau

Gérard GAULLIER

•

ANNEXE

Service des ressources humaines
Sous-Direction gestion des personnels
et des parcours professionnels
Bureau RH-2A/Pôle B

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Code direction

Liste d'aptitude au grade de technicien géomètre

Fiche de renseignements administratifs

Année 2010

I - SITUATION ADMINISTRATIVE		Date d'entrée à la D.G.I. :	
Nom patronymique :	Prénoms :	N° D.G.I. :	
Nom usuel :	Date de naissance :		
Situation actuelle :	Grade :	Echelon :	Rang :
Situation prévisionnelle :	Grade :	Echelon :	Rang :
Résidence actuelle et poste :			
Notation :			
Dernière position :		du :	au :
Services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire arrêtés au 31.12.2010 :			
Services militaires obligatoires ou assimilés :			
Prébrevets de qualification détenus par le candidat :			
• Désignation des prébrevets :	•	• Dates d'obtention :	
Réservé DG. Numéro d'ancienneté :			
II - AVIS DU DIRECTEUR :			
21. Candidat proposé : <input type="checkbox"/>			
22. Candidat non proposé :			
Exposé des motifs qui conduisent à ne pas proposer le candidat :			
A _____, le _____			
Grade et signature :			